

Extrait du Senemag - le magazine du Sénégal dans le monde

<http://senemag.free.fr>

Côte d'Ivoire : Déchets toxiques / La procédure pénale relancée

- Environnement -

Date de mise en ligne : jeudi 4 septembre 2008

Senemag - le magazine du Sénégal dans le monde

A compter du 29 septembre, douze personnes devront comparaître devant la Cour d'assises d'Abidjan pour "empoisonnement ou complicité du déversement en août 2006, des déchets toxiques du Probo Koala, à Abidjan", a appris GABONEWS.

source : *destindelafrique.com* Après plus de quatre ans de vacances, la Cour d'assises d'Abidjan, va examiner à compter du 29 septembre prochain, l'affaire des déchets toxiques.

Sa première session 2008 a été ouverte mardi.

"Votre rôle sera déterminant dans cette affaire car vous représenterez la population qui a souffert et souffre encore de cette injustice. Il s'agira de comprendre ce qui s'est passé et de soulager la population", a expliqué le procureur général, Damou Konaté aux hommes de lois.

Environ 500 tonnes de déchets toxiques ont été déversées dans la capitale économique du pays. Et ont provoqué la mort de 16 personnes et l'intoxication de milliers d'autres.

Parmi les accusés figurent le patron de la société locale Tommy qui avait passé un contrat avec Trafigura pour "retraiter" les déchets, le fonctionnaire des affaires maritimes ayant donné l'agrément d'avitaillement à Tommy, ainsi que le commandant du port d'Abidjan.

Aucun des responsables de Trafigura ou de sa filiale locale n'a été renvoyé devant la cour, conformément à l'accord passé en février 2007 entre la multinationale et l'état ivoirien qui a accepté d'éteindre les poursuites contre le versement de 100 milliards de francs CFA .

Le 8 août, le rapporteur spécial de l'ONU, M. Okechukwu Ibeanu, en visite à Abidjan, avait appelé le gouvernement ivoirien à relancer la procédure pénale à l'encontre des personnes soupçonnées dans cette affaire.

"Cela aurait pour effet d'envoyer un message haut et fort aux entreprises transnationales et aux autres individus afin qu'ils sachent que de tels crimes ne peuvent pas demeurer impunis", avait indiqué M. Ibeanu.

2 octobre 2008 lire aussi : [CÔTE D'IVOIRE : Scandale des déchets toxiques – A qui la faute ?](#) sur le site www.irinnews.org

et sur www.afrik.com (17 septembre 2009) : [Déchets toxiques en Côte d’Ivoire : Trafigura s’achète une tranquillité - Malgré les preuves, le négociant pétrolier se décharge de sa responsabilité.](#)
par Denis Carlier
